

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU JEUDI 16 JUILLET 2015 – 20H00

L'an deux mille quinze, le seize juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 10 juillet 2015.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents à la séance : 13 Votants : 13 + 2 pouvoirs

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Amale CHABBERT, Mme Oriana ERMANN, Mme Claudette FEROUSSIER, M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Pierre-Emmanuel LECLERE, M. Jean-Louis MARIZON, M. Jean-Marie MARTIN, M. Marcel MERLE, M. Fabrice MILER, Mme Nathalie POINTET, M. Nicolas SAGNES.

Membres excusés ayant donné procuration : Mme Julie SAMAIN (pouvoir à Mme Paulette LAUVERGNAS), Mme Emilie TAVERNIER (pouvoir à Mme Amale CHABBERT).

Monsieur Fabrice MILER est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE ROYALE BASSE

Monsieur le Maire rappelle que le montant total de la dépense s'élève à la somme de 257 400,00 € H.T. soit 308 880,00 € T.T.C et se décompose comme suit :

	Montant total des travaux HT	Somme à valoir pour honoraires divers et imprévus HT	Montant de la dépense HT	TVA 20%	Montant de la dépense TTC
Lot n°1 : assainissement eaux usées et eaux pluviales	159 900,00 €	19 000,00 €	178 900,00 €	35 780,00 €	214 680,00 €
Lot n° 2 : terrassment et voirie	70 100,00 €	8 400,00 €	78 500,00 €	15 700,00 €	94 200,00 €
TOTAL	230 000,00 €	27 400,00 €	257 400,00 €	51 480,00 €	308 880,00 €

Monsieur le Maire précise que les travaux font l'objet d'un marché à passer selon Procédure Adaptée, conformément à l'Article 28 du Code des Marchés Publics.

Pour le lot n° 1 : assainissement des eaux usées et évacuation des eaux pluviales, 6 entreprises ont présenté une offre.

Le montant des offres étant largement supérieur à celui de l'estimation du maître d'œuvre, le maître d'ouvrage a décidé de rendre le lot n° 1 infructueux et de relancer la consultation.

A l'issue de cette nouvelle consultation, 5 entreprises ont présenté une offre. Après négociation, il apparaît que l'entreprise RAMPA TP – Le Pouzin (07) a présenté l'offre la mieux disante au vu des critères demandés.

Pour le lot n° 2 : terrassement et voirie, 6 entreprises ont présenté une offre.

Après négociation, il apparaît que les entreprises COLAS RAA – Le Pouzin (07) (mandataire) / SOLS VALLEE DU RHONE – Livron—sur-Drôme (26) (sous-traitant) ont présenté l'offre la mieux disante au vu des critères demandés.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le Marché passé selon Procédure Adaptée, à intervenir :

- *pour le lot n° 1 « assainissement des eaux usées et évacuation des eaux pluviales »* : entre la Commune de BAIX et l'entreprise RAMPA TP – Le Pouzin (07), pour un montant de 154 849,50 € HT.

- *pour le lot n° 2 « terrassement et voirie »* : entre la Commune de BAIX et les entreprises COLAS RAA – Le Pouzin (07) (mandataire) / SOLS VALLEE DU RHONE – Livron-sur-Drôme (26) (sous-traitant), pour un montant de 67 233,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents 13 voix pour + 2 pouvoirs** :

- **Approuve** le Marché passé selon la Procédure Adaptée, à intervenir :

. entre la Commune de BAIX et l'Entreprise RAMPA TP – Le Pouzin (07) pour le lot n°1,

. entre la Commune de BAIX et les entreprises COLAS RAA – Le Pouzin (07) (mandataire)/ SOLS VALLEE DU RHONE – Livron—sur-Drôme (26)) (sous-traitant) pour le lot n°2 ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ces documents et les pièces annexes ;

- **Transmet** à Monsieur le Préfet de l'Ardèche, la présente délibération, ainsi que les pièces annexées, afin que ces documents soient rendus exécutoires.

2. DEMANDE DE PREFINANCEMENT DU FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt à travers le préfinancement du FCTVA à taux zéro.

Le montant du préfinancement est calculé sur la base des dépenses réelles inscrites aux comptes 21 (765 590 €), 231 (2 700 000€), 235 (néant), et 1675 (néant) du budget principal 2015.

Le budget annexe assainissement est exclu du dispositif.

Le montant maximum du préfinancement est de : 278 562 €

Les remboursements s'effectueront sur 2 exercices budgétaires, en 2 échéances d'égal montant : 50% en décembre 2017 et 50% en avril 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 13 voix + 2 pouvoirs pour** :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.

3. CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, considérant les besoins des services

périscolaires, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 20 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 13 voix + 2 pouvoirs pour DECIDE :**

- **de créer** à compter du 1^{er} septembre 2015 un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps non complet, 20 heures hebdomadaires annualisées pour assurer les missions suivantes : services périscolaires, entretien des bâtiments communaux ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune ;
Sur nécessité de services et sur demande de l'autorité territoriale, l'agent pourra être autorisé à effectuer des heures complémentaires.
- **de Compléter** en ce sens, le tableau des effectifs de la collectivité.

4. INFORMATIONS

- Présentation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service « déchets » (Communauté de Communes Barrès-Coiron).

- Présentation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du SPANC (Communauté de Communes Barrès-Coiron).

- Présentation de la première esquisse de l'école.

- Agenda :

Vendredi 17 juillet 2015 à 15 h "Découverte du Baix historique" : ballade historique dans Baix, des anciens quais à la tour de l'Horloge (1h), organisée par le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional.

Samedi 18 juillet 2015 à 19h30, rue des Roches : Théâtre musical chez l'Habitant, avec la Cie Altra Parte avec « l'Ours », une pièce comique d'A. Tchekhov.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : A définir.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h50.